

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 12: Pages économiques

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice novembre 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	octobre 1979	novembre 1978
Total	178,7 ¹	106,0	0,4	5,2
Alimentation	•	108,1	— 1,4	4,9
Boissons et tabacs	•	104,4	0,4	2,0
Habillement	•	102,5	0 ²	1,8
Loyer du logement	•	100,4	0,3	0,5
Chauffage et éclairage	•	157,5	7,1	63,1
Aménagement et entretien du logement	•	101,6	0 ²	0,6
Transports et communications . . .	•	104,8	0,3	4,9
Santé et soins personnels	•	105,0	0 ²	2,4
Instruction et loisirs	•	102,8	1,0	3,6

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

L'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1979

En novembre 1979, l'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté de 0,4 % par rapport au mois précédent pour atteindre, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 106 points, qui est de 5,2 % supérieur à celui de 100,8 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,4 % subie par l'indice suisse des prix à la consommation en novembre 1979 par rapport au mois précédent est principalement imputable à la forte progression de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (+ 7,1 %), qui s'explique elle-même par des augmentations de prix prononcées pour le mazout (+ 9,4 %). Cette montée des prix du mazout a eu une répercussion de 0,4 % sur l'indice général. Comparativement à leur niveau d'une année auparavant, les prix du mazout ont augmenté de 97,2 %, contribuant ainsi à raison de 2,4 % à la progression de 5,2 % accusée par l'indice suisse des prix à la consommation. Ont également marqué une avance, l'indice du groupe « boissons et tabacs »

du renchérissement de l'essence) celui (+ 0,4 %), celui du « loyer du logement » (+ 0,3 %), celui du groupe « instruction et loisirs » (+ 1 %) ainsi que (par suite du renchérissement de l'essence) celui des « transports et communications » (+ 0,3 %). Les prix de l'essence dépassaient, en novembre 1979, de 1,8 % le niveau qu'ils atteignaient le mois précédent et de 19,4 % celui auquel ils s'inscrivaient une année auparavant. Ils ont contribué respectivement à raison de 0,05 % et de 0,5 % à la progression de l'indice général par rapport au mois précédent et comparativement à novembre de l'année dernière. L'indice du groupe de l'« alimentation » a reculé (— 1,4 %). Quant aux trois autres groupes de marchandises et de services, ils n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois sous revue.

Si l'on prend ensemble les augmentations des prix du mazout et de l'essence, elles ont contribué à raison de 0,4 % à l'évolution de l'indice général par rapport au mois précédent (+ 0,4 %) ; leur part à la progression de l'indice suisse des prix à la consommation depuis le même mois de l'année dernière (+ 5,2 %) atteint encore 2,9 points de pour-cent. Sans ce renchérissement du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation serait resté stable en novembre 1979 au lieu de monter de 0,4 % par rapport au mois précédent et il aurait augmenté de 2,3 % au lieu de 5,2 % comparativement à novembre 1978. Dans le groupe « boissons et tabacs », ce sont en premier lieu des prix plus élevés pour le vin et pour des boissons consommées dans des restaurants qui se sont fait sentir. La hausse de l'indice du groupe « instruction et loisirs » provient surtout de prix plus élevés pour des voyages à forfait, pour des tarifs hôteliers ainsi que pour la fréquentation de cours et pour des fleurs. On a également fait état de prix d'entrée en hausse pour des séances de cinéma, des représentations de théâtre et des concerts. En revanche, on a enregistré des prix

plus bas que lors de l'enquête précédente pour de nouvelles éditions de livres ainsi que pour des appareils de radio et des téléviseurs.

Le nouveau recul de l'indice du groupe de l'« alimentation » est principalement dû à des réductions de prix pour des légumes et des fruits. Les potages en sachets ont également connu des baisses de prix sensibles. Les effets de ces diminutions ont cependant été un peu affaiblis par des prix en hausse enregistrés surtout pour des repas pris au restaurant, pour les œufs, pour la viande de veau et de bœuf, pour des articles de charcuterie et pour les pommes de terre. L'indice du « loyer du logement », calculé tous les six mois, montre qu'en novembre 1979, le niveau général des loyers en Suisse était de 0,3 % plus élevé que lors du relevé précédent, tandis qu'on avait enregistré une hausse de 0,1 % en mai 1979. En l'espace d'une année, c'est-à-dire de novembre 1978 à novembre 1979, ce niveau est monté de 0,5 %.

La progression que l'indice du loyer du logement accuse en novembre 1979 par rapport à l'époque du relevé précédent s'explique essentiellement par des augmentations dans le secteur des appartements anciens (construits avant 1947). A cet égard, des rénovations et des modernisations ont sans doute constitué des facteurs décisifs. Le niveau des loyers des appartements dont la construction a été achevée au cours du dernier semestre dépassait également le chiffre comparable enregistré lors du relevé précédent. En ce qui concerne les appartements construits entre 1947 et la fin de l'année 1978, le niveau de leurs loyers a légèrement baissé.

On a toutefois constaté en novembre 1979 que la majeure partie des loyers étaient de nouveau restés stables. Parmi les quelque 100 000 loyers observés, la proportion de ceux qui n'avaient pas varié atteint 90 %, contre 87 % en mai 1979. Pour ce qui est des cas où le loyer a été réduit, leur part, qui attei-

gnait 9 % lors du relevé précédent, est tombée à 6 %, tandis que la proportion des cas de hausse s'est inscrite à 4 % comme en mai 1979.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la

base de 100 en 1966, on obtient, pour le mois de novembre 1979, un indice de 178,7.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

**Administration de l'ADIJ et rédaction
des « Intérêts de nos régions »**

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, Ø 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50

Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
Ø bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
Ø 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, Ø 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy Ø 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
Ø 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
Ø 066 22 67 57